



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Séance du 11 décembre 2023

Le Onze Décembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
/
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, Titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
/
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), MAHIER Aurélie (Craon), RAGARU Edit (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livr-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Eudes GAUBERT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Edit RAGARU a donné pouvoir à Bertrand DE GUEBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Vanessa SORIEUX a donné pouvoir à Yannick FRABOUL
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu M. Yannick CLAVREUL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-12/187 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du 11 décembre 2023

**OBJET 2023-12/187 : RESSOURCES HUMAINES
LECTURE PUBLIQUE – SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE DE LUDOTHÉCAIRE**

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, présente au Conseil communautaire la nécessité :

- d'assurer des animations/déplacements sur le territoire du Pays de Craon et auprès de divers partenaires/services pour faire vivre le fonds ludothèque,
- de dédier du temps de recherche de partenariats,
- d'assurer des temps de gestion (veille, acquisition, catalogage, équipement, réparation, veille usagers...) et de préparation des animations et du fonds ludothèque,
- de permettre d'apporter un soutien ponctuel au service Lecture Publique (remplacement à l'accueil public ; tournées ; passage en librairie pour accompagner les bénévoles, etc.),
- d'accompagner la formation des agents (notamment bénévoles) sur la partie ludothèque.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent du réseau Lecture Publique de 0,2 ETP.

Dans cette hypothèse, il est proposé :

- De supprimer 1 poste de « Ludothécaire » ;
- À compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- À temps non complet (17,50/35^{ème}) ;
- Sur le cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine.
- De créer 1 poste de « Ludothécaire » ;
- À compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- À temps non complet (24,50/35^{ème}) ;
- Sur le cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

**Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 28 novembre 2023,
Considérant l'inscription au budget 012,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (52 votants dont 7 pouvoirs) :**

- ⇒ **VALIDE** la proposition de suppression d'un poste de « ludothécaire », à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur le cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ⇒ **VALIDE** la proposition de création d'un poste de « ludothécaire », à temps non complet (24.50/35^{ème}), sur le cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 décembre 2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUET*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20231211-DELIB202312187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/12/2023
Affichage 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



*Le secrétaire de séance,
Yannick CLAVREUL*

